



NON à la répression syndicale!
NON à la dictature patronale!
NON à la casse du code de travail!

Des militants syndicaux dont 4 de la CGTR sont victimes d'une répression syndicale suite à la grève exemplaire des travailleurs du BTP pour exiger une augmentation de salaire dans le cadre du NAO. Ces militants sont assignés au tribunal avec une demande d'un paiement de fortes d'indemnités de la part des Patrons sous prétexte de perte de productivité, c'est inacceptable. La grève est inscrite dans la constitution ! La CGTR appelle l'ensemble des travailleurs à se rassembler, résister contre ces attaques.

TRAVAIL : LE CODE A CHANGÉ

**L'action d'aujourd'hui est le début d'un combat
 Pour faire entendre raison à ces patrons réactionnaires.**



EXIGEONS L'ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL

Dans divers branches d'activité notamment dans le transport des patrons "zélés" ont déjà programmé la remise en cause des acquis des travailleurs en s'appuyant "hypocritement" sur la loi travail. Rien n'est joué d'avance nous avons la force de les faire reculer comme en 2006 la loi CPE (contrat premier embauche) qui remettait en cause la notion du contrat de travail et les conventions collectives, cette loi n'a jamais été appliquée.

La loi travail permet **une moindre rémunération des heures supplémentaires, facilite les licenciements, autorise des augmentations du temps de travail sans augmentation de salaires**

Pour toutes ces raisons nous devons créer dans chaque entreprise un RAPPORT DE FORCE pour la défense de nos acquis.

La loi Travail, c'est :

- >4 mois de manifestations
 - >13 manifestations nationales
 - >3 recours à l'article 49.3
 - >123 articles
 - >7 titres - 11 chapitres
 - >134 décrets attendus, 15 rapports et 4 ordonnances
- Avec la majorité de la population et des salariés contre**

Nous disons STOP

